

Plan de continuité d'activité au 29/10/2020

Afin de répondre aux directives nationales de confinement pour contenir la reprise de la propagation de la Covid19 tout en maintenant ses missions de service public, la communauté de commune active à nouveau son Plan de Continuité d'Activité.

Pour les déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers est assurée sur l'ensemble des communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

-Mesures de continuité

- Maintien des jours de collecte conformément au calendrier 2020
- Maintien des collectes en bornes d'apport volontaire : verre et végétaux
- Présence des personnels d'encadrement pour informer de l'évolution de la situation.
- Maintien de l'ouverture des déchetteries
- Mise en place de barrière sanitaire : Les agents de collecte appliquent les mesures sanitaires et chaque citoyen est invité à faire le nécessaire à leur protection

-Actions mises en place

- Fermeture de tous les points d'accueil physique des usagers.
- Arrêt des interventions de terrain en contact avec les usagers : gestion des bacs (réparation, livraison), conseils sur le tri, action compostage
- Accueil téléphonique assuré au 02 37 27 57 12
- Diffusion via le site internet de la communauté de communes des informations particulières, le cas échéant

Pour l'eau et l'assainissement

Mesures de continuité

- Chaque agent vérifie régulièrement les sites d'exploitation (bon remplissage des lieux de stockage, bon fonctionnement des stations d'épuration, pompes de relevage) et intervient en cas de besoin.
- Mise en place de barrière sanitaire : Les agents de terrain ne doivent pas se regrouper et sont dotés de masques, gants et gel hydro alcoolique pour intervenir sur les lieux d'exploitation
- Des stocks de réactifs et de matériel sont disponibles
- Instauration d'un partenariat fort avec les communes pour intervenir ou informer de la nécessité d'une intervention urgente
- Présence des personnels d'encadrement pour informer de l'évolution de la situation.

Actions mises en place

- Fermeture de tous les points d'accueil physique des usagers.
- Arrêt des interventions de terrain en contact avec les usagers : relève de compteurs, renouvellement de compteurs, contrôle de conformité (assainissement collectif et non collectif lors de cession immobilière), ...
- Accueil téléphonique assuré au 02 36 25 25 73 et pour le secteur de Saint-Piat Mévoisins : 02 37 32 38 88
- Diffusion via le site internet de la communauté de communes des informations particulières, le cas échéant

Pour les services techniques

- Continuité des activités habituelles dans le respect des mesures de protection sanitaire

Pour la petite enfance

- **Relais d'assistantes maternelles**
- Maintien en bureau individuel des responsables de RAM – Réaffectation possible pour nécessité de service
- Suppression de l'accueil physique du public
- Suppression des ateliers itinérants
- Maintien de l'accueil téléphonique pour les renseignements aux familles, aux assistantes maternelles...
- Possible mise en place d'actions en visioconférence à destination des assistantes maternelles sur l'accueil des enfants et les activités pédagogiques

- **Multiaccueil « Les Vergers »**

-Maintien de l'activité dans le respect des règles sanitaires anti Covid

- **Crèche familiale « Les Vergers**

-Maintien de l'accueil des enfants à domicile dans le respect des règles sanitaires anti Covid
-Suppression des activités collectives

- **Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)**

-Suppression des ateliers
-Possible mise en place d'actions en visioconférence à destination des familles

- **Halte-garderie à Nogent-le-Roi**

-Maintien de l'activité dans le respect des règles sanitaires anti Covid

Pour l'enfance-jeunesse

- **Accueils périscolaires + mercredis et vacances scolaires**

-Maintien de l'activité dans le respect des règles sanitaires anti Covid en partenariat étroit avec les protocoles des écoles

- **Accueils des ados**

-Fermeture des accueils en périscolaire, car pas de nécessité de garde d'enfants
-Fermeture des accueils durant les vacances scolaires, car pas de nécessité de garde d'enfants
-Réaffectation provisoire des personnels sur d'autres structures en fonction des nécessités de service

- **Relais jeunes**

-Suppression de l'accueil public
-Placement de l'agente en situation de télétravail

Pour la cuisine centrale

-Continuité du service dans le respect des mesures de protection sanitaire
-Réorganisation possible en fonction du rythme scolaire

Pour les services administratifs

- **Lieux d'accueil du public**

-Suppression de l'accueil du public sur tous les sites : cyber emploi, relais emploi, relais jeunes, pôle de Pierres, pôle de Gallardon, Pôle d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, Maison des Arcades (Siège)
-Maintien d'un accueil téléphonique

- **Pôles administratifs**

-Placement des agents en situation de télétravail quand l'exercice de leurs missions le permet et mise en place d'une rotation journalière afin d'avoir au moins un agent présent dans le service concerné
-Travail en présentiel pour les agents dont l'exercice des missions ne permet pas un placement en situation de télétravail, avec rotation journalière pour éviter d'être à plusieurs dans le même bureau
-Travail en présentiel possible pour les agents en bureau individuel, dans le respect des mesures de protection sanitaire
-Prise des repas au poste de travail ou individuellement dans la salle de restauration afin d'éviter les moments à plusieurs sans masque.

La communauté de communes vous assure de la forte implication de chacun de ses agents, pour assurer sa mission de service public.

Les mesures applicables dans le cadre de ce Plan de Continuité d'Activité seront levées sur décision du Président de la communauté de communes en fonction des directives nationales.

Le Président
Stéphane LEMOINE

